



Déclaration liminaire des élues du SE-Unsa à la CAPA

traitant des promotions à la hors-classe des PLP

du 30 juin 2020

**Mesdames, Messieurs les représentants de
l'administration,**

Mesdames, Messieurs les représentants des personnels,

Bien que ce ne soit pas l'objet de cette CAPA, il est difficile de ne pas revenir sur la crise sanitaire actuelle. Force est de constater que les personnels ont relevé le défi de la continuité pédagogique, sans préparation, grâce à leur engagement et leur ingéniosité pour faire face aux difficultés, conscients du risque de décrochage de leurs élèves, (particulièrement dans la voie professionnelle.)

Cette situation exceptionnelle n'a pas empêché notre ministère de faire passer lors du CTM du 20 mai, un texte déplaçant les concours en fin de master 2. La réforme de la formation Blanquer est donc enclenchée, revenant ainsi 10 ans en arrière, là où le ministre d'alors, Xavier Darcos, l'avait laissée. La place des concours en est le déclencheur, le contenu des épreuves en sera le catalyseur. les concours seront par conséquent peu professionnalisants, en particulier pour le 2nd degré. Ainsi, les masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) proposés par les Inspé vont rapidement être désertés par les étudiants et leur valeur universitaire n'en sera que dévaluée. Plus la peine de se préparer à être enseignant pour passer les concours, il faudra avant tout démontrer sa maîtrise de la discipline. Le vieux combat excellence disciplinaire contre pédagogie, que l'on espérait dépassé, fait son retour, tout comme ses protagonistes. C'est une mauvaise nouvelle pour notre système éducatif !

Difficile également de ne pas revenir sur la loi de Transformation de la Fonction publique alors que cette CAPA est la dernière à traiter des

promotions à la hors-classe des PLP. Nous réitérons ici notre opposition à la loi de la Transformation de la Fonction publique. Celle-ci n'est ni dans l'intérêt des personnels ni dans celui des services. En entravant la transparence des actes de gestion, elle suscite, en effet, de nombreuses interrogations de la part de nos collègues, voire une hausse de recours, qui alourdiront et alourdiront déjà la charge de travail des services. Nous en profitons pour remercier tout le personnel du rectorat pour ses efforts pour maintenir les CAPA de promotions de grade malgré ce contexte exceptionnel.

Depuis moult CAPA Hors Classe, au travers des déclarations liminaires, le SE UNSA n'a cessé d'oeuvrer pour que le nombre de promus passe de 4 % à 17% pour l'ensemble des corps, pour que, dans le cadre du PPCR, tout collègue ayant effectué une carrière complète puisse bénéficier d'au moins un changement de corps, pour que le ratio F/H soit respecté, pour qu'il y ait une équité entre les diverses disciplines.

Toutefois, il reste encore des batailles à gagner comme la suppression de la pérennité de l'appréciation recteur. Lors de la première campagne certains chefs d'établissement n'avaient pas intégré cette notion et n'avaient pas donné d'avis très satisfaisant car ils jugeaient les collègues trop jeunes.

Lors de cette dernière CAPA à la promotion à la Hors Classe, nous vous rappelons Monsieur le DRH que votre nouvelle politique, décidée de façon unilatérale, d'aligner le pourcentage d'appréciation rectrice à des quotas a été mal perçue par les collègues. Sans connaissance de vos nouvelles dispositions bon nombre de collègues n'ont pas fait de recours ni d'appel en CAPA. Ils ont eu le sentiment d'être abusés.

Devant ces nouveaux éléments, le SE UNSA incitera ses adhérents à déposer des recours et à saisir la CAPA où nous siégeons encore.

Même si nous pouvons voir d'un bon œil, l'évolution du pourcentage d'avis recteur Excellent pour la promotion 2019 il est à noter que cela ne doit pas à l'avenir pénaliser des collègues des promotions précédentes où seuls 10 % ont bénéficié de cette appréciation.

L'arrêté du 17 juillet 2018 qui fixait pour les années 2018, 2019, 2020 un taux de 17 % de promus à la hors classe arrive à son terme. Au SE UNSA,

nous demandons une revalorisation de ce taux pour respecter la règle instituée par le PPCR de passer dans la carrière dans au moins 2 grades et de donner ainsi de la reconnaissance à notre travail de plus en plus difficile.

Cette augmentation permettra en outre d'alimenter le nombre de promouvables à la classe exceptionnelle.

Dans la circulaire du 30 12 2019 il est rappelé que l'opposition à promotion doit se faire à titre exceptionnel. Cette année nous en avons 14 dans le tableau. Nous ne connaissons pas la situation de tous ces collègues mais nous notons que certaines appréciations sont plus qu'inquiétante. Nous avons du mal à comprendre l'intérêt de mettre une opposition à promotion à des collègues avec des appréciations « à consolider » et au neuvième échelon. Dans certains cas, nous avons des collègues malades, qui ne correspondent pas aux critères institutionnels mais dont l'humanité fait qu'ils sont appréciés par leurs élèves.

Nous vous remercions pour votre attention

Les commissaires paritaires du SE UNSA Bordeaux